

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 AOUT 1901.

Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1901.

(Voir les n^{os} 226, 234, 252, 261, 265, 270 et 283, session de 1900-1901,
de la Chambre des Représentants; 105 et 106, même session, du Sénat.)

Amendement présenté par MM. Hanrez et consorts.

ART. 3bis.

Etudes et préparations de la mise
en adjudication du chemin de fer
électrique de Bruxelles à Anvers,
fr. 20,000 »

PROSPER HANREZ.
E. DELANNOY.
EMILE DE MOT.
S. WIENER.
EUG. DE GORGE.

ART. 3bis.

Bestudeeren en gereedmaken der
aanbesteding van den electrischen
spoorweg Brussel-Antwerpen,
fr. 20,000 »

Amendement présenté par M. Hanrez.

L'article 15 du Budget est modifié
comme suit :

ART. 15.

Travaux de démolition de l'arcade
monumentale du Parc du Cinquan-
tenaire, fr. 5,000 »

PROSPER HANREZ.

Artikel 15 der Begrooting wordt
gewijzigd als volgt :

ART. 15.

Afbreken van den praalboog van
het Park van 't Jubeljaar,
fr. 5,000 »